

Perspectives Forêts




Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent



Mars 2008

Volume 12, no. 2

Sommaire

Assemblée générale annuelle **2**Situation des marchés | Certification forestière **3**« Les BIOproduits de Sainte-Rita » **4**

CONVOCATION 2008 aux assemblées de secteur

Le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent vous convie aux **assemblées de secteur** qui se tiendront les **11, 13, 17 et 19 mars 2008**. Nous vous invitons à prendre connaissance du projet d'ordre du jour et du calendrier des assemblées apparaissant ci-dessous.

Rappelons que les assemblées de secteur précèdent l'**assemblée générale annuelle qui se tiendra le jeudi 1^{er} mai** à l'Hôtel Rimouski.

Nous comptons sur votre présence.

Jean Tremblay,
directeur général

ASSEMBLÉES DE SECTEUR 2008

Projet d'ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Rapport des activités 2007 et perspectives de mise en marché 2008
4. Projet d'amélioration du lien d'affaires avec l'industrie
5. Certification
6. Statut de producteur agroforestier
7. Élection de l'administrateur du secteur
8. Élection des délégués et suppléants pour l'assemblée générale annuelle
9. Endroit de l'assemblée de secteur en 2009
10. Divers
11. Levée de l'assemblée



RAPPEL RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Conformément aux modifications aux règlements généraux adoptées à la dernière assemblée générale annuelle, le conseil d'administration du Syndicat compte dix administrateurs, chacun étant élu pour un mandat de trois ans. Ces personnes seront élues lors des assemblées de secteur et choisies parmi les producteurs forestiers membres de chacun des sept secteurs du Syndicat, à raison d'un administrateur par secteur pour les secteurs 2, 3, 5 et 6 et de deux administrateurs pour les secteurs 1, 4 et 7.

Tout propriétaire qui désire se porter candidat au poste d'administrateur doit faire parvenir au secrétaire du Syndicat un bulletin de mise en candidature **au moins dix jours avant la tenue de l'assemblée de secteur dans lequel il désire se porter candidat**. Le bulletin de mise en candidature complété doit être signé par le candidat et par deux membres en règle du même secteur. Le candidat doit être membre du Syndicat et résider ou avoir la majorité de ses propriétés forestières dans le secteur où il est proposé. Pour obtenir un bulletin de mise en candidature, contactez le Syndicat, au 418 723-2424.

Conformément à l'article 10 des règlements généraux :

- À son choix, mais seulement dans un secteur, un membre a droit de vote dans le secteur où il réside ou dans le secteur où est située la majorité de ses propriétés forestières.
- Le membre qui réside à l'extérieur du territoire couvert par le Syndicat appartient au secteur englobant ses lots boisés.
- Le membre qui réside à l'extérieur du territoire couvert par le Syndicat et dont les lots sont situés dans plus d'un secteur, appartient au secteur de son choix. Ce membre ne peut s'inscrire que dans un groupe correspondant au secteur où il est propriétaire de lots boisés.

Calendrier des assemblées de secteur 2008

Date	Secteur	Heure	Endroit	Municipalités concernées
Mardi, 11 mars	Secteur 2	19 h 30	Salle des Chevaliers de Colomb 221, rue de la Fabrique Matane	Un administrateur Cap-Chat (secteur Capucins), Baie-des-Sables, Grosses-Roches, Les Méchins, Matane, Saint-Adelme, Sainte-Félicité, Sainte-Paule, Saint-Jean-de-Cherbourg, Saint-Léandre, Saint-René-de-Matane, Saint-Ulric
	Secteur 4*	19 h 30	Pavillon de la Jeunesse 19, rue du Pavillon Quartier Sainte-Blandine, Rimouski	Un administrateur Rimouski, Saint-Anaclet-de-Lessard Un administrateur Esprit-Saint, LaTrinité-des-Monts, Le Bic, Saint-Eugène-de-Ladrière, Saint-Fabien, Saint-Marcellin, Saint-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Valérien
Jeudi, 13 mars	Secteur 6	19 h 30	Centre des loisirs 290, rue Sirois Saint-Épiphane	Un administrateur Cacouna, L'Isle-Verte, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, Saint-Arsène, Saint-Cyprien, Saint-Épiphane, Saint-François-Xavier-de-Viger, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, Saint-Modeste, Saint-Paul-de-la-Croix
	Secteur 7 *	19 h 30	Centre culturel (sous-sol, porte arrière) 365, avenue Principale Dégelis	Un administrateur Auclair, Biencourt, Cabano, Dégelis, Lac-des-Aigles, Lejeune, Notre-Dame-du-Lac, Saint-Juste-du-Lac, Saint-Michel-du-Squatec Un administrateur Packington, Pohénégamook (quartiers Sully et Estcourt), Rivière-Bleue, Saint-Elzéar-de-Témiscouata, Saint-Eusèbe, Saint-Honoré-de-Témiscouata, Saint-Jean-de-la-Lande, Saint-Louis-du-Ha! Ha!, Saint-Marc-du-Lac-Long, Saint-Pierre-de-Lamy
Lundi, 17 mars	Secteur 3	19 h 30	Salle paroissiale 510, avenue de la Vallée Sainte-Angèle-de-Mérici	Un administrateur Grand-Métis, La Rédemption, Les Hauteurs, Métis-sur-Mer, Mont-Joli, Padoue, Price, Saint-Charles-Garnier, Saint-Donat, Sainte-Angèle-de-Mérici, Sainte-Flavie, Sainte-Jeanne-d'Arc, Sainte-Luce, Saint-Gabriel-de-Rimouski, Saint-Joseph-de-Lepage, Saint-Octave-de-Métis
Mercredi, 19 mars	Secteur 1 *	19 h 30	Salle de l'hôtel de ville (en haut) 1, rue Saint-Jacques Nord Causapscal	Un administrateur L'Ascension-de-Patapédia, Matapédia, Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-André-de-Restigouche, Saint-François-d'Assise, Causapscal, Albertville, Lac-au-Saumon, Sainte-Florence, Saint-Alexandre-des-Lacs, Sainte-Marguerite, Saint-Tharcisius Un administrateur Amqui, Saint-Cléophas, Saint-Damase, Sainte-Irène, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Moïse, Saint-Noël, Saint-Vianney, Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, Sayabec, Val-Brillant
	Secteur 5	19 h 30	Édifice municipal 32, rue Principale Sud Saint-Jean-de-Dieu	Un administrateur Notre-Dame-des-Neiges, Saint-Clément, Sainte-Françoise, Saint-Éloi, Sainte-Rita, Saint-Guy, Saint-Jean-de-Dieu, Saint-Mathieu-de-Rioux, Saint-Médard, Saint-Simon, Trois-Pistoles

* Pour ces secteurs, il y aura élection de deux administrateurs, tel que prévu aux règlements généraux.

En manchette Certification forestière

Vous trouverez inséré dans ce journal un document d'information sur la certification des pratiques forestières. Produit grâce au financement du Programme CertificAction BSL, ce document peut certainement répondre à plusieurs de vos interrogations. De plus, nous vous invitons à participer à des réunions d'information sur le sujet. Vous trouverez le calendrier de ces rencontres en page 3.

La forêt *privée*
du Bas-Saint-Laurent

RÉORGANISATION DU TRAVAIL AU SYNDICAT

Nous tenons à informer les producteurs et productrices qu'une réorganisation du travail a été effectuée avec le personnel, compte tenu de la situation financière du Syndicat. Les heures travaillées ont été réduites pour l'ensemble des employés, et ce, d'ici la fin de la présente année. Cette réorganisation pourra à certains moments affecter les services dispensés. Nous vous remercions à l'avance de votre compréhension.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE Producteurs et productrices

AVIS DE CONVOCATION

Tous les producteurs et productrices de bois sont convoqués à l'assemblée générale annuelle du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent qui sera tenue le jeudi 1^{er} mai 2008, à 8 h 30, à l'Hôtel Rimouski, 225, boulevard René-Lepage Est, Rimouski.

Le projet d'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et message du président.
2. Nomination d'un président d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption de l'avis de convocation.
5. Adoption des règles de procédure.
6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 1^{er} mai 2007.
7. Présentation et adoption du rapport des activités 2007.
8. Présentation et adoption du rapport financier au 31 décembre 2007.
9. Nomination du vérificateur.
10. Modification au plan conjoint des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent visant à inclure la biomasse forestière dans les produits visés par le plan.
11. Étude du cahier des résolutions.
12. Divers.
13. Levée de l'assemblée.

Nous vous prions de noter que tous les producteurs et productrices ont le droit de parole à cette assemblée mais que seuls les délégués élus dans les assemblées de secteur ont le droit de vote.

Nous espérons avoir le plaisir de vous rencontrer à cette occasion et vous prions d'accepter d'ici là nos salutations les meilleures.

Jean Tremblay,
directeur général

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE Membres

AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent sont convoqués à leur assemblée générale annuelle qui se tiendra le jeudi 1^{er} mai 2008, vers 14 h 30, à l'Hôtel Rimouski, 225, boulevard René-Lepage Est, Rimouski.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Nomination d'un président d'assemblée.
3. Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption des règles de procédure.
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 1^{er} mai 2007.
6. Ratification de l'élection des administrateurs.
7. Présentation et adoption du rapport des activités 2007.
8. Présentation et adoption du rapport financier au 31 décembre 2007.
9. Nomination du vérificateur.
10. Modification aux Règlements généraux du Syndicat.
11. Étude et adoption de résolutions s'il y a lieu.
12. Allocution du représentant de la Fédération des producteurs de bois du Québec.
13. Allocution du représentant de la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent.
14. Divers.
15. Clôture de l'assemblée.

Veillez noter que cette assemblée suit immédiatement l'assemblée générale annuelle des producteurs visés par le plan conjoint.

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'accepter l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jean Tremblay,
directeur général



Mot du président

Un héritage garant de l'avenir

de nouveau à souligner la contribution importante dans ce dossier du Fonds de défense professionnelle de l'Union des producteurs agricoles qui a accepté de prendre en charge cette cause impliquant les syndicats de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent.

Lors de la dernière assemblée générale, les membres nous ont demandé d'analyser les moyens appropriés pour améliorer notre lien d'affaires avec l'industrie forestière régionale. Le conseil d'administration a travaillé sur la question et vous proposera, lors des assemblées de secteur et à l'assemblée générale annuelle, un projet dans lequel il a vu à ce que vous conserviez toute la liberté nécessaire dans la gestion de votre mise en marché. À vous de déterminer si ce dernier convient. Dans ce projet, j'y vois une démonstration que nos outils de mise en marché nous permettent de développer des mécanismes souples, originaux, qui répondent à nos besoins.

Vous n'êtes pas sans savoir que la crise forestière amène des répercussions directes sur les finances de notre organisation. Cette situation nous a obligés à faire des choix difficiles. Dans tout ça, notre préoccupation est de garder notre syndicat en position pour défendre nos intérêts et surtout, nous préparer à relever collectivement les défis qui s'amènent. Pensons seulement à la certification de nos pratiques forestières, au virage vers la deuxième transformation, au soutien à la jeune relève ou encore à la mise en place de mesures fiscales appropriées pour les propriétaires.

Au cours des 50 dernières années, notre parcours a été empreint de réussites et de gains importants. Il fut aussi marqué par d'importantes difficultés. Dans ces moments, nos valeurs de solidarité et d'équité ont souvent été mises à rude épreuve, nous portant même à vouloir les remettre en question. Heureusement, nous n'avons jamais cédé à cette avenue trop facile, signe qu'elles sont bien enracinées au sein de notre organisation. Tous ces gains obtenus au fil des années et ces valeurs qui nous caractérisent si bien constituent à plusieurs égards un « héritage garant de l'avenir ».

Jean-Louis Gagnon

Jean-Louis Gagnon

L'année 2007 restera dans les annales parmi les plus difficiles pour les producteurs forestiers. Avec un appui de l'État qui fait cruellement défaut, notre courage est mis à rude épreuve. Je profite de l'occasion pour saluer la détermination des producteurs et productrices qui ne baissent pas les bras et qui continuent de travailler dans leurs boisés et de les mettre en valeur. Je peux vous affirmer que nous avons déployé autant d'énergie au sein de votre organisation pour défendre et représenter vos intérêts.

Cette année qui marque le 50^e anniversaire de notre mise en marché collective me fait constater à quel point notre organisation nous a permis et nous permet encore de relever collectivement de grands défis. À ce chapitre, ils ont été nombreux au cours de la dernière année. Pour en nommer les principaux, mentionnons la multiplication des démarches pour faire valoir les difficultés vécues par les producteurs, la coordination et le développement de notre mise en marché ainsi que la gestion de la crise forestière sur les finances du Syndicat.

Au chapitre des représentations, nous avons redoublé d'énergie pour faire valoir au gouvernement l'urgence d'intervenir pour aider les producteurs en temps de crise. Quand on mesure l'ampleur de la situation chez les producteurs, nous considérons justifiée l'implantation de mesures d'aide. Heureusement nous ne sommes pas seuls dans cette bataille. Nous bénéficions d'un support important de la Fédération des producteurs de bois ainsi que de l'Union des producteurs agricoles qui a, par exemple, assumé une bonne partie des frais de la manifestation sur la colline parlementaire, le 10 décembre, par le biais de son Fonds de défense professionnelle.

Les difficultés vécues avec Uniboard Canada, usine de Sayabec, se sont malheureusement soldées par un litige à régler devant les tribunaux et un processus d'arbitrage enclenché avec la Régie des marchés agricoles et alimentaires. Dans un contexte où cette usine a été implantée grâce aux producteurs, nous souhaitons en arriver à une entente satisfaisante à la fois pour la forêt privée et pour l'entreprise. Je tiens

Amélioration du lien d'affaires avec l'industrie

Projet discuté en assemblée

La crise forestière qui sévit donne lieu à de profonds changements sur l'échiquier du marché forestier régional. C'est devant cette situation qu'en mai 2007, l'assemblée générale annuelle du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent demandait au conseil d'administration d'analyser les moyens appropriés pour créer un réel rapport de force avec l'industrie.

Répondant à cette demande, le conseil d'administration a soumis un projet pour consul-

tation auprès des délégués le 30 novembre 2007. Il sera présenté lors des assemblées de secteur au printemps 2008 pour finalement obtenir une position des producteurs lors de l'assemblée générale annuelle en mai 2008. Nous vous invitons à participer aux assemblées pour prendre l'information nécessaire sur ce projet, poser vos questions et réfléchir aux moyens qui vous seront proposés pour améliorer votre lien d'affaires avec les acheteurs.



Place à la fête et aux souvenirs



Il y a un temps pour le travail et un autre pour la fête.

c'est dans cet esprit que le conseil d'administration du Syndicat des producteurs forestiers vous propose un souper animé afin de souligner dignement le 50^e anniversaire de la mise en marché collective. L'événement se tiendra après l'assemblée générale annuelle, le 1^{er} mai, à 17h, à l'Hôtel Rimouski.

La soirée débutera à 17 h par un vin d'honneur, suivi d'un souper au cours duquel les producteurs auront l'occasion de se rappeler souvenirs et faits marquants et de mesurer leurs connaissances sur l'histoire de l'organisation. Ensuite, ce sera au tour d'un groupe de musiciens de la région d'animer la soirée comme on le faisait au temps des camps forestiers ou des grandes tablées familiales.

Le jeudi, 1^{er} mai, à 17 h, à l'Hôtel Rimouski
Coûts : 20 \$ par personne (prix spécial pour les producteurs).

Pour les conjoints et conjointes
Nous invitons les producteurs à venir accompagnés à cet événement. Au cours de la journée où se déroulera l'assemblée générale, une activité spéciale sera prévue pour les conjoints.

Au programme : visites d'attractions touristiques et d'artisans locaux. Il s'agit auparavant de s'inscrire et nous communiquerons avec les personnes intéressées pour faire part du programme final. L'inscription est gratuite et comprend le dîner.

Inscription - 1^{er} mai 2008

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Tél. rés. () _____ Nombre de personne (20\$/pers.) : _____

Faire un chèque à l'ordre du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent.

Ma conjointe _____ (nom) sera présente et participera à l'activité spéciale en journée.



PRIX DU BOIS
Consultez notre site Internet
www.spfbsl.com

Sur les marchés

PRÉVISION DES LIVRAISONS AUX USINES POUR 2008

USINES	TYPE DE PRODUIT	UNITÉ DE MESURE	QUANTITÉS À LIVRER POUR 2008				TOTAL
			RÉSINEUX	AUTRES RÉSINEUX	FEUILLUS MOUS	FEUILLUS DURS	
NORAMPAC INC 01/01/2008 au 31/12/2008	RONDINS Tremble, peuplier Feuillus durs	TMH			29 896	52 278	82 174
SMURFIT-STONE CANADA INC	RONDINS COPEAUX	TMH TMA					À déterminer
SPRUCE FALLS INC (TEMBEC, MATANE)	RONDINS Tremble pur	TMH			25 000		25 000
UNIBOARD CANADA INC 01/04/2008 au 31/03/2009	RONDINS Pin, mélèze Érable, bouleau	TMH		3 500		25 000	28 500
F.F. SOUCY INC 01/01/2008 au 31/12/2008	RONDINS Sapin, épinette	MCA	37 000				37 000
FRASER PAPERS INC.	RONDINS Sapin, épinette Sapin, épinette Tremble	MCA TMH TMH	10 000 3 000		3 500		10 000 3 000 3 500
TOTAL		MCA	47 000	0	0	0	47 000
TOTAL		TMH	3 000	3 500	58 396	77 278	142 174
TOTAL		TMA	0	0	0	0	0

PRIX NET PROVISoire AU PRODUCTEUR À compter du 21 janvier 2008

CATÉGORIE	LIVRAISON CHEZ	PRIX NET PROVISoire 2008*
Résineux 8 pieds	F. F. Soucy inc., Rivière du Loup	27,70 \$/mca
Résineux 4 pieds	Fraser Papers inc., Edmundston	19,56 \$/mca
Résineux 8 pieds	Fraser Papers inc., Edmundston	26,00 \$/tmh
Feuillus mous 8 pieds	Les Entreprises Tembec inc., Matane Norampac - Cabano inc.	26,66 \$/tmh
Feuillus durs 8 pieds	Norampac inc., Cabano Uniboard Canada inc., Sayabec	32,89 \$/tmh

* Excluant la contribution au fonds de roulement

2007 une année de crise

Jean Tremblay, directeur général

Le 12 mars 2007, nous avons tenu une journée de réflexion avec les producteurs. Les objectifs de cette journée étaient d'une part, bien saisir les causes de la crise forestière et d'autre part, identifier des pistes de solution. Comme vous le savez, la campagne électorale provinciale était en cours et nous avons entrepris de rencontrer plusieurs candidats afin de les sensibiliser aux multiples difficultés des producteurs et tenté d'obtenir d'eux des engagements.

Feuillus durs

Pour ce groupe d'essences, la quantité totale livrée a augmenté en référence à 2006. En effet, elle est passée de 52 673 MCS à 61 564 MCS en 2007, une hausse de 16,87 %. Cependant, cette augmentation ne s'est pas traduite dans le prix moyen puisqu'il a diminué de 11,32 % entre 2006 et 2007 (57,59 \$/MCS à 51,07 \$/MCS).

Bois destinés aux usines de pâtes, papiers, panneaux

Nous avons réussi durant cette année à maintenir les prix payés pour ces bois malgré une situation difficile. Pour ce faire, le conseil d'administration a pris des mesures afin de diminuer les frais administratifs et a puisé, à même les surplus accumulés, les sommes nécessaires pour assurer aux producteurs le même revenu. Sauf qu'à partir de septembre 2007, les prix pour les feuillus durs ont diminué de 1 \$ la tonne métrique humide (TMH) et pour le tremble et peuplier, la baisse a été de 0,75 \$/TMH. À noter que le litige avec Uniboard Canada, division Sayabec, a grandement affecté à la baisse la quantité totale livrée.

Pour le marché des pâtes et papiers feuillus, plus de 118 250 TMH de bois ronds ont été livrées aux usines de Norampac - Cabano inc., Tembec, usine de Matane, Fraser Papers inc. d'Edmundston, Smurfit-Stone, usine de Matane. Pour les pâtes et papiers résineux, 16 350 mètres cubes apparents (MCA) de bois, incluant 1 916 MCA d'épinette de Norvège furent vendus à F.F. Soucy (White Birch Papers) de Rivière-du-Loup, 8 018 MCA livrés à Fraser Papers inc. et 413 MCA à Kruger de Trois-Rivières. Nous avons poursuivi notre expérience pilote avec Bois BSL en livrant 344 TMH d'érable et de bouleau.

Pour le marché des panneaux particules, il fut livré seulement 12 130 TMH de bois feuillus, comparativement à 33 145 TMH en 2006.

Perspectives 2008

Selon les spécialistes, il ne faut pas prévoir à court terme des améliorations des différents facteurs économiques. La valeur du dollar canadien va se maintenir au niveau actuel. Les coûts de l'énergie ne sont pas appelés à baisser et le ralentissement économique aux États-Unis risque de s'accroître. Cependant, il ne faut pas baisser les bras. Les producteurs forestiers doivent être à l'affût de l'évolution des marchés et produire de façon à aller chercher le maximum pour la tige récoltée. Appliquer un meilleur façonnage et diriger les bois en fonction de leur qualité sont les meilleures manières d'obtenir un meilleur revenu, et ce, même si le marché du sciage résineux demeure difficile.

Pour les bois destinés aux usines de pâtes et papiers, les quantités à livrer demeureront sensiblement les mêmes que l'année précédente. Pour le marché des panneaux particules, le litige avec Uniboard Canada, division Sayabec, doit être réglé par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. Nous espérons poursuivre les livraisons en 2008. Cependant, le conseil d'administration a déterminé un prix provisoire de 11 % inférieur à l'année précédente, considérant l'instabilité des marchés et une très faible marge de manœuvre financière du Syndicat.

Après la campagne, plusieurs rencontres se sont tenues avec les députés de la région pour qu'ils interviennent afin que des mesures d'aide soient mises en place pour atténuer les impacts négatifs de la présente crise chez les producteurs forestiers. Malheureusement nous avons été écoutés, mais pas entendus.

Que s'est-il passé dans l'ensemble des marchés de bois par rapport à l'année 2006?

En 2007, la quantité de bois destinée aux usines de pâtes, papiers, panneaux, déroulage et sciage (excluant le bois de chauffage) a été de 674 225 mètres cubes solides (MCS) pour une valeur de 34 975 660 \$, comparativement à 907 009 MCS valant 51 147 532 \$ l'année précédente, équivalant à une diminution des livraisons de 25,67 % et une baisse du chiffre d'affaires de 16 171 872 \$ (-31,62 %). Une situation catastrophique pour plusieurs producteurs puisque 50 % d'entre eux tirent 25 % du revenu familial de la forêt (source : Oleg Stanek, professeur-chercheur à l'UQAR).

Bois destinés aux usines de sciage

Globalement, c'est dans ce secteur de la transformation que la baisse des volumes et des prix a été la plus importante : 753 175 MCS en 2006, comparativement à 547 961 MCS en 2007. Durant cette même période, la valeur des ventes est passée de 42 806 262 \$ à 27 444 403 \$, soit une diminution de près de 36 %.

Résineux

Ces essences (sapin - épinette) de bois ont été les plus affectées par la crise par rapport à toutes les autres depuis les deux dernières années. En effet, le prix moyen, toutes longueurs confondues, est passé de 72,64 \$/MCS (318,63 \$/corde) en 2005 à 54,30 \$/MCS (238,81 \$/corde) en 2007, soit une diminution du prix usine de 25,24 %. De 2006 à 2007, les quantités livrées sont passées de 449 091 MCS à 294 544 MCS. En 2005, le volume vendu était de 516 456 MCS, une baisse en deux ans de près de 43 % des livraisons.

Autres résineux

Pour ce groupe d'essences, principalement constitué de cèdre, les livraisons ont été de 16 614 MCS, une diminution de 49,25 % par rapport à 2006. Le prix moyen est passé de 58,57 \$/MCS à 55,58 \$/MCS en 2007. Cependant, l'écart est plus significatif lorsque l'on compare le prix moyen avec celui de 2005, puisqu'il était à cette époque à 71,25 \$/MCS (baisse de près de 22 %).

Tremble et peuplier

En 2007, les livraisons sont passées de 218 673 MCS à 175 239 MCS, une baisse de 19,86 % par rapport à 2006. En ce qui concerne le prix moyen, on observe une légère diminution de 0,80 \$/MCS entre les deux années, pour se situer à 42,13 \$/MCS. En 2005, on constate une différence importante avec 2007, et ce, tant au chapitre des livraisons avec 300 598 MCS que du prix moyen à 47,02 \$/MCS.

Vers un nouveau régime forestier

Le 14 février, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Claude Béchar, a présenté son Livre vert « La forêt, pour construire le Québec de demain ». Ce document présente des orientations en vue de renouveler en profondeur le régime forestier : les lois, règlements et politiques qui encadrent la gestion des forêts.

Plusieurs changements en profondeur sont proposés dans le Livre vert. Fait important à noter, le ministre identifie clairement la forêt privée comme source prioritaire d'approvisionnement des usines. Il prévoit également une stratégie de sylviculture intensive sur des

sites à haut potentiel, ce qui devrait inclure la forêt privée. Des consultations publiques sur le sujet auront lieu entre les 10 et 14 mars dans chacune des régions du Québec. Le Syndicat participera à celles qui auront lieu au Bas-Saint-Laurent afin de partager les préoccupations des propriétaires forestiers dans cette démarche de redéfinition du Régime forestier québécois.

Vous pouvez consulter le Livre vert, soit dans son intégralité ou dans une version synthèse, à l'adresse Internet suivante : www.consultation-regime-forestier.gouv.qc.ca

CERTIFICATION FORESTIÈRE

Rencontres d'information pour les propriétaires

Le Syndicat des producteurs forestiers invite les propriétaires forestiers à des réunions d'information qui porteront sur la certification des pratiques forestières. Ces rencontres s'inscrivent dans une démarche de certification qu'entreprind le Syndicat afin de répondre aux demandes de l'industrie forestière régionale, dont celle des pâtes et papiers. Le Syndicat souhaite informer les producteurs sur la question et amorcer le recrutement de personnes intéressées à certifier leurs pratiques forestières.

Comme producteur, vous avez le choix d'obtenir ou non une certification de vos pratiques forestières. Il s'agit en effet d'une démarche volontaire. Cependant, considérant que

l'industrie forestière sera de plus en plus en demande de bois certifiés, la certification pourra alors s'avérer nécessaire pour les producteurs désirant mettre du bois en marché.

Mentionnons que des groupements forestiers sont certifiés ou en voie de l'être pour leurs propriétaires-membres. Ajoutons que d'ici la fin de l'année 2009, l'ensemble des unités d'aménagement en forêt publique seront certifiées (CAAF). Sur le sujet, nous vous invitons à consulter le document d'information inséré dans ce journal.

Nous vous attendons en grand nombre pour discuter de la certification. Pour information : 418 723-2424.

HORAIRE DES RENCONTRES

Date	MRC	Heure	Endroit
Mardi, 8 avril 2008	MRC Matane	19 h 30	Salle des Chevaliers de Colomb 221, rue de la Fabrique, Matane
Mercredi, 9 avril 2008	MRC Les Basques	19 h 30	Édifice municipal 32, rue Principale Sud, Saint-Jean-de-Dieu
Jeudi, 10 avril 2008	MRC Témiscouata	19 h 30	Centre culturel (sous-sol, porte arrière) 365, avenue Principale, Dégelis
Lundi, 14 avril 2008	MRC Rimouski-Neigette	19 h 30	Pavillon de la Jeunesse 19, rue du Pavillon Quartier Sainte-Blandine, Rimouski
Mardi, 15 avril 2008	MRC La Mitis	19 h 30	Salle paroissiale 510, avenue de la Vallée, Sainte-Angèle-de-Mérici
Mercredi, 16 avril 2008	MRC Rivière-du-Loup	19 h 30	Centre des loisirs 290, rue Sirois, Saint-Épiphanie
Lundi, 21 avril 2008	MRC d'Avignon (Les Plateaux)	13 h	Salle municipale 434, chemin Central, Saint-François-d'Assise
Lundi, 21 avril 2008	MRC Matapédia	19 h 30	Sélectôtel (salle Amqui) 340, boulevard Saint-Benoît Ouest, Amqui

LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DES BASQUES

Une initiative pour revaloriser les ressources forestières

Des producteurs forestiers de la municipalité de Sainte-Rita ont mis en place dernièrement une coopérative dont le but est de diversifier le développement de la forêt. Appelée la Coopérative de solidarité des Basques « les BIOproduits de Sainte-Rita », l'entreprise expérimentera la mise en valeur des ressources existantes sur son territoire.

Trois axes de développement ont été priorisés, à savoir l'exploitation des produits forestiers non ligneux, l'implantation de plantes médicinales en érablière et de nouveaux cultivars d'arbustes fruitiers sur des terres agricoles non exploitées. Les initiateurs de la coopérative ont voulu concevoir un modèle intégré de développement local basé sur une chaîne d'exploitation complète, de la production à la commercialisation, tout en développant un processus d'acquisition et de transfert de connaissances. L'objectif visé est notamment de diversifier les activités économiques de la région. Dès cette année, la coopérative prévoit créer de 2 à 3 emplois.

Mentionnons que le projet a pris son envol suite à la réalisation d'une étude sur les opportunités de développement agroalimentaire sur le territoire de la MRC des Basques. Il devrait par ailleurs permettre la mise en place d'un centre pour la distribution de plants, plantules et graines ainsi qu'une petite usine pour la transformation et la mise en marché. Les produits ciblés sont les produits frais, séchés ou confits, les jus, les vins et liqueurs.

Il s'agit d'une initiative à suivre de près car les activités doivent s'étendre dans les municipalités environnantes au cours des prochaines années. Pour plus d'information, on peut contacter la présidente de la Coopérative de solidarité des Basques, Mme Francine Ouellet, au 418 963-3498.

RELÈVE FORESTIÈRE

Le dossier de la relève forestière a progressé au cours de la dernière année par le biais d'une table de travail provinciale créée par la Fédération des producteurs de bois et l'Union des producteurs agricoles. Les travaux de ce comité, auquel participait le Syndicat et la section jeunesse, ont donné lieu à un document de réflexion et d'orientation qui fait état des enjeux et initiatives possibles pour aider la relève des producteurs.

Dans ce document, on fait état des difficultés liées aux prix élevés des lots boisés et à l'achat des premiers équipements forestiers, des conditions de financement ainsi que de la fiscalité foncière et du revenu comme mesures d'aide. On met aussi en valeur l'importance du transfert de connaissances entre les générations et du maintien du niveau d'activités d'aménagement en forêt privée. Ce document de réflexion sert depuis de référence au « comité provincial des partenaires de la forêt privée sur la relève des producteurs forestier ». Lors de la rencontre des partenaires de la forêt privée, en juin 2006, il fut en effet décidé de créer un comité sur ce dossier. Les principaux mandats de ce dernier, qui regroupe des représentants de la FPBQ, de RESAM, du CIFQ et du MRNF, sont de recommander des actions qui engendreraient à court terme une implication accrue des propriétaires envers l'aménagement forestier de leur propriété.

BONNE NOUVELLE POUR LE PROGRAMME DE PARRAINAGE

Au moment de mettre sous presse, le Syndicat recevait les dernières confirmations lui permettant de compléter le montage financier de son programme de parrainage. Les activités pouvant débuter ce printemps, les jeunes de la relève et les producteurs déjà inscrits à ce projet auront donc bientôt des nouvelles. Cette initiative, prévue au Projet de développement durable de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent, vise à permettre à un producteur forestier expérimenté de partager ses connaissances et savoir-faire par le biais d'un jumelage avec un jeune désireux de vivre de la forêt.

Bourses du Fonds Jean-Marc-Gendron

Une jeune technologue forestière récompensée

Félicitations à Mme Nathalie Dupont, technologue forestière à la Société des ressources d'exploitation de la Métis, qui a reçu une bourse du Fonds Jean-Marc-Gendron pour la qualité de son travail en forêt privée et son implication dans le milieu. Mme Dupont habite La Rédemption depuis quelques années. En plus de son métier de technologue, elle s'implique beaucoup dans sa municipalité, notamment au sein de la Corporation locale de développement. Le prix qu'elle reçoit représente pour elle un réel encouragement à poursuivre son engagement : « Ça me fait réaliser ce que je peux apporter à ma communauté et l'importance des gestes qu'on peut poser ».



BERTHIER DUMONT

Le départ d'un passionné



M. Berthier Dumont avait plusieurs passions dans sa vie et la forêt arrivait au premier rang. Son décès survenu en décembre dernier a créé un vide dans le milieu forestier, à commencer par son patelin, au Témiscouata où il s'impliquait activement, et au conseil d'administration du Syndicat où il occupait un siège depuis 2007.

Le producteur était propriétaire d'une forêt à Saint-Michel-du-Squatec depuis près de 30 ans. Professeur en mécanique de machinerie lourde à la retraite, il était un homme polyvalent qui aimait tous les aspects de la foresterie. En 2004, il se distinguait au Concours du Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent, en remportant le 2^e prix, dans la catégorie « propriété de 120 hectares et moins ». En plus d'aménager sa forêt, il considérait important de s'impliquer pour améliorer les conditions de vie des producteurs. Il a notamment été administrateur au Groupement forestier de l'Est-du-Lac-Témiscouata durant plusieurs années et, plus particulièrement au Syndicat, impliqué dans les projets visant à aider la jeune relève forestière.

Il laisse le souvenir d'un producteur engagé, dont les actions ont apporté des retombées importantes à sa communauté et à la région. Nous tenons à exprimer nos plus vives sympathies à la famille et aux proches.

SERVICES aux membres

Escomptes aux membres sur marchandise à prix régulier sur présentation de la carte de membre du Syndicat des producteurs forestiers

GAZ-O-BAR Tarifs préférentiels pour les membres

Les membres du Syndicat bénéficient maintenant d'un rabais de 3 % sur leurs achats dans toutes les succursales du Groupe Gaz-O-Bar (à l'exception des produits en vrac). Pour bénéficier de ce privilège, il s'agit tout simplement d'être membre du Syndicat et de remplir un formulaire de demande de la carte de crédit Gaz-O-Bar (Combo). Ces formulaires sont disponibles au Syndicat. Contactez-nous : 418 723-2424; courriel : spfbsl@upa.qc.ca.

Basques Rivière-du-Loup Témiscouata

- ◆ **PELLETIER MOTO-SPORT INC.** 356, rue Témiscouata, Rivière-du-Loup ☎ (418) 867-4611
 - ✓ 10 % de rabais sur les accessoires d'équipements forestiers.
 - ✓ 10 % de rabais sur les accessoires de VTT.
- ◆ **ROGER A. PELLETIER INC.** 6, rue des Érables, Cabano ☎ (418) 854-2680
 - ✓ 10 % de rabais sur les accessoires d'équipements forestiers.
 - ✓ 10 % de rabais sur les accessoires de VTT.
- ◆ **GARAGE GASTON DUBÉ** 122, rue Grande-Ligne Nord, Saint-Cyprien ☎ (418) 963-5088
 - ✓ 2 % de rabais sur tous les services de mécanique générale, incluant pièces.
- ◆ **GAZ-O-BAR SAINT-CYPRIEN** 124, rue Grande-Ligne Nord, Saint-Cyprien ☎ (418) 963-3253
 - ✓ 10 % de rabais sur les accessoires de scie à chaîne.
 - ✓ 10 % de rabais sur les vêtements de travail.
- ◆ **RIOU MACHINERIE INC.** 25, rue Principale Ouest, Saint-Simon ☎ (418) 738-2868
 - ✓ 10 % de rabais ou 6 mois sans frais, sans intérêt sur les produits « Husqvarna ».

Avignon Matane Matapédia

- ◆ **ZÉNON FORTIN INC.** 874, av. du Phare E., Matane ☎ (418) 562-3072 | Fax (418) 562-9075
 - ✓ 10 % sur les barres « Oregon » et « Dolmar » ainsi que sur les huiles pour scies à chaîne.
- ◆ **LES ÉQUIPEMENTS CLARENCE LAPOINTE INC.** 137, boul. Dion, Matane ☎ (418) 562-1031
 - ✓ 5 % de rabais sur tous les produits « Oregon ».
- ◆ **ADRIEN BEAULIEU ET FILS INC.** 46, Boulay, C.P. 40, Sayabec ☎ (418) 536-5710
 - ✓ 10 % de rabais sur gants, pantalon et casque de sécurité.
 - ✓ 10 % de rabais sur les lames de débroussailleuse.
- ◆ **ANDRÉ HALLÉ ET FILS** 121, boul. St-Benoît Est, Amqui ☎ (418) 629-4111
 - ✓ 5 % de rabais sur les produits « Oregon » et « SANDVIK ».
- ◆ **GARAGE YVAN THIBEAULT** 80, rue du Parc, Amqui ☎ (418) 629-3139
 - ✓ 10 % sur les pneus de VTT.
- ◆ **BOUTIQUE DU TRAVAILLEUR** 157, boul. St-Benoît Est, Amqui ☎ (418) 629-4009
 - ✓ 10 % de rabais sur les casques, dossards, bretelles, pantalons et gants de sécurité.
 - ✓ 5 % de rabais sur toutes les bottes de travail.
 - ✓ Taxes incluses sur toutes les chemises à carreaux, vestes sans manches et bas de laine.
- ◆ **LOUIS-PHILIPPE VALCOURT SCIES À CHAÎNE** 219, rue Gendron, Saint-Léon-le-Grand ☎ (418) 743-5212
 - ✓ 10 % sur bottes et vêtements de sécurité.
 - ✓ 10 % sur les accessoires d'équipements forestiers.
 - Lorsque ces articles sont offerts à prix réduit, un rabais supplémentaire de 5 % est accordé aux membres du Syndicat.
- ◆ **MINI-MÉCANIK** 347, Bellevue Est, Les Méchins ☎ (418) 729-1333
 - ✓ 10 % sur le prix de détail régulier des scies mécaniques et des débroussailleuses sur tous les modèles en magasin.
 - ✓ 10 % sur les accessoires d'équipements forestiers.
 - ✓ 5 % sur les bottes de travail.
- ◆ **GARAGE YVON DESROSIERS** 282, St-Jacques Nord, Causapscal ☎ (418) 756-3728
 - ✓ 5 % de rabais sur les produits forestiers « Jonhsred ».

Rimouski-Neigette La Mitis

- ◆ **LES ENTREPRISES J.E. GOULET** 17, rue Saint-Alphonse, Luceville ☎ (418) 739-4219
 - ✓ 20 % sur les produits et équipements de travail en forêt.
- ◆ **CENTRE DU PETIT MOTEUR** 132, rang Bélanger, Saint-Gabriel ☎ (418) 798-8477
 - ✓ 10 % de rabais sur les vêtements de travail.
 - ✓ 10 % de rabais sur les accessoires d'équipements forestiers (crochets, leviers, etc.)
- ◆ **SÉCURITÉ-MÉDIC ENR.** 312, av. Léonidas, Rimouski ☎ (418) 723-5222 | 1 800 463-0995
 - Tarifs privilégiés pour les membres à la boutique du travailleur.
 - Unité mobile pour tout le Bas-Saint-Laurent : 1 800 463-0955
- ◆ **JMB DISTRIBUTION** 453, boul. Ste-Anne, Rimouski ☎ (418) 723-4446
 - ✓ 10 % de rabais sur toutes les batteries de VTT, motoneige, tondeuse et tracteur de jardin ainsi que sur les batteries de motocyclettes (à l'exception de la série Odyssey).
- ◆ **LES ATELIERS CSP INC.** 369, rang 4 Est, Saint-Valérien ☎ (418) 736-4843
 - ✓ 10 % de rabais sur les pièces de scie mécanique et de débroussailleuse « Husqvarna ».

Huile à chaîne biodégradable

Les entreprises suivantes ont accepté de participer à la vente de l'huile à chaîne biodégradable distribuée par Tribospec Canada inc.

Prix : légère : 2,85\$/litre; médium : 3,05\$/litre; lourde : 3,25\$/litre

- ◆ **LES ÉQUIPEMENTS CLARENCE LAPOINTE** 137, boul. Dion, Matane
- ◆ **ANDRÉ HALLÉ & FILS** 121, boul. St-Benoît Est, Amqui
- ◆ **PIÈCES AUTO ROGER ST-PIERRE INC.** 173, rue St-Germain Ouest, Rimouski

Perspectives Forêts

est publié par le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent.

Tirage : 9 700 exemplaires

RÉDACTION : Nancy Proulx
COLLABORATION : Jean Tremblay, Robin Lavoie, Gisèle Marquis
MONTAGE : Sygif.COMM, division du Groupe SYGIF inc.
IMPRESSION : Alliance 9000



SYNDICAT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU BAS-SAINT-LAURENT
284, rue Potvin, Rimouski (Québec) G5L 7P5
Téléphone : (418) 723-2424
Télécopieur : (418) 722-3552
Courriel : spfbsl@upa.qc.ca | www.spfbsl.com

Numéro de convention 40018152